

En cas d'inexécution totale ou partielle de la convention de formation professionnelle du fait d'un cocontractant pour un motif de force majeure dûment reconnu, l'organisme de formation procédera à la facturation des frais de dossier et à celle des frais de formation (prix TTC) pour un montant calculé au prorata temporis de leur valeur prévue à la convention.

Les sommes ainsi facturées ne pourront être imputées par la structure sur sa participation légale à la formation professionnelle continue.

Article 17 : Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale ne peut être effectuée. Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le formulaire d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé.

Conformément à la loi 2016/679/UE sur le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) du 25 Mai 2018, l'organisme et le stagiaire ont la possibilité, à tout moment, d'exercer un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données que l'ITFE a collectées.

Pour exercer l'un de ces droits, une demande écrite devra être adressée à l'adresse mail du secrétariat de l'ITFE.

L'organisme de formation et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quel que soit leur forme et leur nature auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenues antérieurement à la conclusion du contrat.

Article 18 : Confidentialité et communication

L'ITFE Hauts-de-France, le stagiaire et/ou la structure s'engage(nt) réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quel que soit leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux...) auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat ou de la convention de formation professionnelle.

L'ITFE s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires prévus dans l'organisation des formations et aux OPCO les informations transmises par la structure y compris les informations concernant les stagiaires.

La structure accepte d'être citée par l'ITFE Hauts-de-France comme client de ses formations. A cet effet, la structure autorise l'ITFE à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et proposition à l'attention de ses prospects, entretiens avec des tiers, rapports d'activités, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Article 19 : Responsabilité



Dans le cadre de son activité, l'ITFE Hauts-de-France a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile lequel contrat peut être consulté au siège de l'ITFE.

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire, du règlement intérieur, lequel est transmis au stagiaire. L'ITFE ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires lors d'une formation.

L'ITFE ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers.

La responsabilité de l'ITFE Hauts-de-France, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le stagiaire et/ou la structure au titre de la prestation de formation concernée.

Il appartient au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle le couvre lors de sa formation.

Article 20 : Règlement des litiges (Loi applicable et attributive de compétence)

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies et encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'ITFE Hauts-de-France et le stagiaire et/ou la structure à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes CGV, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Lille compétent pour régler le litige.

Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

Article 21 : Divers

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes CGV serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre l'ITFE Hauts-de-France et le stagiaire et/ou la structure.

Dans le cas où l'ITFE ou le stagiaire et/ou la structure ne se prévalent pas à un moment donné des présentes conditions, cela ne pourra jamais considérer comme une renonciation de sa part aux droits qu'il tient des présentes CGV.

Le règlement intérieur et les présentes conditions générales de vente sont disponibles sur le site : www.hb-hautsdefrance.com ainsi que sur la plateforme CAMPUS et sur l'ensemble des parcours de formation à distance.